

17 FEV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **03 février 2017**
Date d'affichage : **03 février 2017**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

Etaients présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017-20 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000 « VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES AU NORD DE CLERMONT-FERRAND » (ARTONNE), « VAL D'ALLIER SUD » (SAINT-PRIEST-BRAMEFANT ET SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN), « ZPS VAL D'ALLIER SAINT-YORRE JOZE » ET « ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE ALLIER »

Rapporteur : Eric GOLD

Comités de pilotage Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand » (Artonne), « Val d'Allier Sud » (Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin), « ZPS Val d'Allier Saint-Yorre Joze » et « zones alluviales de la confluence Dore Allier »

Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, le comité de pilotage (COFIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Il appartient au préfet de département ou au préfet coordonnateur, si le site est sur plusieurs départements, de désigner le COFIL.

Composition : 1 représentant par site.

Le conseil,

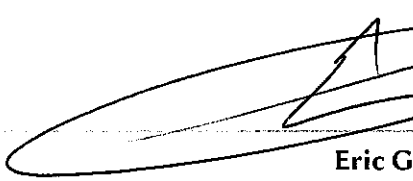
DECIDE

de nommer les représentants suivants aux organismes/instances liés à la compétence environnement :

Instance - Comités de pilotage Natura 2000	Représentants
« Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand »	M. Jean-Claude MOLINIER
« Val d'Allier Sud »	M ^{me} Colette JOURDAN
« ZPS Val d'Allier Saint-Yorre Joze »	M. Yves RAILLERE
« Zones alluviales de la confluence Dore Allier »	M. Claude RAYNAUD

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Eric GOLD



*Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 17/02/17
et de la publication, le _____
A Aigueperse, le 17/02/17
Le Président,*

